

Les limites d'une démarche

Un certain nombre d'émigrés en situation d'extrême pauvreté, surtout parmi les sans-papiers, ne sont pas en mesure de contracter des assurances.

La possibilité désormais pour les Algériens de Grande-Bretagne de disposer d'une assurance qui leur permet, une fois décédés, d'être inhumés dans le pays de leurs aïeux, est qualifiée de bonne initiative. Un petit sondage auprès de quelques compatriotes a recueilli d'assez bonnes impressions, surtout de la part de ceux, assez nombreux, qui ne savaient pas encore que ce dispositif existe. "Vous me l'apprenez", réplique Mohand au téléphone. Il habite Birmingham avec sa famille et assure que dans cette ville, où la communauté algérienne est peu nombreuse, personne de son entourage n'est au courant du lancement d'une assurance de rapatriement des dépouilles. La formule dans son intégralité est pourtant expliquée dans un long communiqué rendu public sur le site internet du consulat d'Algérie en Grande-Bretagne. "Les gens n'ont pas l'habitude de lire ce qui est publié sur cette page. à peine l'ouvrent-ils pour télécharger un formulaire d'état civil", explique notre interlocuteur.

Comme d'autres nationaux, il estime que des campagnes d'information de proximité doivent être menées, et déplore l'absence d'une antenne consulaire à Birmingham qui aurait pu accomplir cette tâche. à Londres, où sont basés les locaux de la représentation consulaire algérienne, Mme Dalila Samah, consul, assure pour sa part que des actions de vulgarisation ont été engagées par ses services. Outre les communiqués diffusés par la voie du net en arabe, en français et en anglais, elle affirme que des avis similaires ont été remis directement aux ressortissants algériens qui se rendent au consulat pour des prestations diverses et à des associations, chargées à leur tour de les distribuer aux membres de la communauté algérienne. La commercialisation de l'assurance "rapatriement de corps" a commencé en juillet 2011. En janvier de la même année s'est tenue une réunion ministérielle, coordonnée par le secrétariat d'état chargé de la communauté algérienne à l'étranger, pour lancer cette opération confiée à la Société nationale des assurances pour le compte de sa filiale, la Société d'assurance, de prévoyance et de santé (Saps). Cette dernière s'engage à garantir l'organisation et la prise en charge, à frais réels, du transfert du corps de l'assuré décédé vers le lieu d'inhumation en Algérie et la fourniture à un proche parent d'un billet d'avion aller-retour en classe économique pour accompagner le corps. L'organisation du rapatriement comprend le règlement des formalités administratives liées au décès, la toilette rituelle du défunt, sa mise en bière et son transport jusqu'au lieu où il doit être enterré. Dans un premier temps, il était prévu que la SAA ouvre des comptes en devises à l'étranger que les émigrés alimenteront à travers leurs cotisations. Finalement, cette option n'a pas été retenue. à la place, les souscripteurs sont invités à contracter des assurances en Algérie, soit par des versements directs ou à travers des virements (qui sont effectués sur un compte ouvert auprès de la Banque nationale d'Algérie). La police coûte 22 livres par an.

Des rabais sont accordés à des individus assurés dans des contrats collectifs. Plus le nombre des souscripteurs est important, plus le prix est bas. La contraction de polices collectives est confiée à des associations d'émigrés. Ce qui n'a pas manqué de susciter certaines convoitises. En France, des pseudo-organisations n'ont pas hésité à détourner cette formule en vendant de fausses polices d'assurance à des compatriotes. Ce genre de pratiques n'a pas été signalé pour le moment en Angleterre, sans doute parce que la communauté algérienne et les associations qui la représentent sont beaucoup moins importantes qu'en France. Nonobstant les rabais qu'ils comportent, les contrats collectifs d'assurance semblent pourtant convenir davantage à une certaine catégorie d'émigrés, qui vivent seuls. En contractant une police par le biais d'une association, ces individus sont sûrs qu'après leur décès, leurs funérailles seront organisées selon leur vœu, au pays. "Sinon qui saura qu'ils ont une

assurance ?”, fait remarquer Mouna Hamitouche. Cette élue londonienne est également présidente d’Algerian-British Association.

à ce titre, elle a pris contact avec la direction de la SAA pour s’enquérir des modalités qui permettront à son organisation de parrainer des contrats collectifs d’assurance. Les conditions de souscription en groupe ou individuellement semblent assez flexibles. Aucune formalité médicale n’est requise avant la signature du contrat. Néanmoins, celui-ci peut être remis en cause si le souscripteur contracte une maladie dans les trois mois qui suivent la date de la prise d’effet de l’assurance. Par ailleurs, cette police ne couvre pas les frais de rapatriement des individus morts à la suite d’un suicide, d’un crime ou d’une rixe auxquels ils ont pris part, sauf s’ils étaient en position de légitime défense. Un organisme français, Inter-Mutuelles Assistance France, a été choisi par la SAA en qualité “d’assistant”. Il est à son tour habilité à sélectionner dans chaque pays l’entreprise des pompes funèbres en charge du transfert des décédés. Un peu plus de six mois après le début de la commercialisation de l’assurance, le nombre d’Algériens de Grande-Bretagne qui y ont souscrit reste encore inconnu. En dépit du prix abordable de la police, on se demande çà et là si tout le monde peut y souscrire. “En ces temps de crise, il y a des gens qui vivent au jour le jour. Ils ont à peine de quoi acheter une baguette de pain”, constate Mohand. Il évoque aussi le sort de nombreux sans-papiers dont la misère est encore plus affligeante. Aziz est l’un d’eux. Il est arrivé en Grande-Bretagne en 2008, laissant derrière lui en Algérie une mère qui fait le ménage pour nourrir ses deux jeunes frères. Plein d’espoir, il pensait pouvoir sortir sa famille du dénuement et améliorer sa propre situation, en trouvant un travail. Mais avec des petits boulots sans lendemain, il n’a jamais réussi à mettre de l’argent de côté. “J’ai déjà du mal à vivre normalement. Je me demande comment je peux contracter une assurance décès”, dit-il indifférent à ce qui se passera si un jour il mourrait loin de chez lui. Des compatriotes se mobiliseront sans doute pour rapatrier sa dépouille, en grignotant leurs économies

S. L.-K.